

Groupe 4 procédures comptables

Séance du 4 novembre

Par delà les problèmes techniques complexes, la question débattue a été **maintien du comptable du trésor ou création d'une agence comptable** comme dans les universités par exemple (l'agent comptable dépend de la direction de l'hôpital et est nommé conjointement par la direction et le trésor alors que le comptable est lié hiérarchiquement au trésor et est payé par le ministère du budget) .

La DHOS était favorable à la création d'une agence, mais

La direction du budget a tiré à boulet rouge et signifié qu' en toute hypothèse elle garderait les emplois, même si les agents étaient transférés.

Les directeurs morts de trouille à l'idée d'être responsable sur leurs biens propres des comptes, et très inquiets de la masse des réformes qui leur tombent sur la geule.

La FHF veut bien envisager des expériences, mais pas plus.

La CGT et FO et beaucoup d'autres syndicats verts de trouille à l'idée que par ce biais, on puisse toucher aux emplois en cours d'année.

Des syndicats de docteurs se sont mêlés au concert.

La CMH a fermé sa geule, mais a été soulagée quand son voisin de la comptabilité publique lui a confirmé à voie basse que les primes es agents comptables seraient maintenues à leur niveau actuel !

Demande a été refaite de répondre au questionnaire que je vous ai fait parvenir

A mon sens, il faut se contenter de répondre oui au principe de l'EPRD, les autres questions sont trop techniques, mais réaffirmer que le conseil d'administration doit avoir un contrôle, mais que l'avis de la CME DOIT être requis. Il me paraît normal qu'en cas de dérive manifeste, l'ARH puisse reprendre la main.

C Gibert